



VILLE DE SAINT-BASILE  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT  
BASILE**

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 05-2025

RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT  
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance régulière du conseil, tenue le 9 juin 2025, le règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Basile.

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville situé au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : [www.saintbasile.qc.ca](http://www.saintbasile.qc.ca)

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 11<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-cinq.

Manon Jobin  
Directrice des finances  
Trésorière-greffière